

Image not found or type unknown



Résiliation abonnement lady fitness

Par **nestiphea**, le **09/09/2010** à **13:29**

Bonjour,
Je me suis inscrite le 30/06/2010 dans un club Lady Fitness. J'ai vu leur site internet et une promo valable uniquement le jour J m'a poussé à m'abonner vite. Je suis donc allé au club sur un rendez vous que m'a donné la secrétaire en me disant que c'était le dernier contrat Promotionel (ce qui est bien inscrit sur mon contrat).
La secrétaire est une bonne commercial, elle a réussi à me faire signer son fichu contrat et de plus m'a vendu des prestations supplémentaire.
J'étais tellement mal et déprimé à ce moment là que je pensais que je faisais une bonne affaire.
Evidement je ne suis jamais allé à la salle de sport, j'aimerais résilier mais apparemment on ne peut pas. Sauf pour cause de santé. Je ne trouve pas ça normal, ne peut on pas changer d'avis, ils m'ont déjà pris plus de 450€ et je ne veut plus payer pour rien.
Que puis-je faire ?

Par **mimi493**, le **09/09/2010** à **14:09**

Vous avez signé un contrat, donc non, on ne peut pas changer d'avis comme ça.
Lisez le contrat et les conditions de résiliation. Si vous vous êtes engagé pour un an, résiliez maintenant par LRAR et ça prendra effet à la fin du contrat d'un an (et à ce moment-là, pensez bien à révoquer leur autorisation de prélèvement)